



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Fin de l'enseignement de la technologie en classe de 6e

Question écrite n° 5486

### Texte de la question

M. Lionel Vuibert appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le dispositif de la « nouvelle 6e » qui entrera en vigueur dès la rentrée 2023 qui vise à mettre en place une heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français pour tous les élèves entrant au collège mais au détriment de la technologie dont l'heure d'enseignement serait supprimée. Cette abrogation retirerait aux élèves la possibilité de poursuivre en 6e l'enseignement des sciences et technologie tel que déjà pratiqué dans les classes élémentaires et pourrait constituer une menace pour la pérennité des postes d'enseignants de technologie, qui pourraient alors se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée. Pourtant, cette discipline revêt une place importante au regard de son rôle dans l'acquisition de compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques, ou encore en apportant des notions en matière de physique, de sciences de l'ingénieur ou dans les énergies. Or au moment où la France ambitionne de reconquérir son autonomie stratégique notamment en matière industrielle, cette mesure pourrait freiner l'attrait des élèves envers les sciences technologiques alors que depuis plusieurs années les horaires de cet enseignement ont été réduits et les moyens diminués. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant les contours du dispositif de la nouvelle 6e qui ne pénaliseraient pas l'enseignement de la technologie.

### Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Vuibert](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5486

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [14 février 2023](#), page 1320

**Réponse publiée au JO le :** [4 avril 2023](#), page 3114